

**L'hon. M. Campney:** Sans anticiper sur les termes précis du projet de loi, je pense que les honorables députés se rappellent la disposition que renferme la loi sur le Sénat et la Chambre des communes au sujet des députés qui suivent l'instruction annuelle dans l'armée de réserve. On se propose d'étendre l'application de cette disposition aux réserves des trois armes, à l'armée, à la marine et à l'aviation, car pour une raison quelconque la disposition en cause ne s'est jamais appliquée à la marine ni à l'aviation. C'est sans doute à cause de l'ancienneté de l'article de la loi actuelle et l'on projette de l'appliquer aux réserves de toutes les armes pour ce qui est de l'activité militaire qu'ils peuvent légitimement exercer. Le projet de modification ne change rien au principe fondamental, je pense, sauf peut-être pour l'élargir un peu, mais il en étend l'application aux deux autres armes.

**M. Pearkes:** Dans le passé, ne permettait-on pas aux membres des Communes de prendre part à l'activité de la marine de réserve ou des services auxiliaires de l'aviation?

**L'hon. M. Campney:** Oui, mais la loi actuelle ne vise pas la marine de réserve ni l'aviation auxiliaire concernant leur période annuelle d'instruction. Autrement dit, il se pourrait, rigoureusement parlant, qu'on prélève un certain montant de leur allocation sessionnelle. Je crois que c'est un simple oubli car on n'a jamais eu l'intention d'effectuer ce prélèvement. Toutefois, la partie de la loi qui exempte ces personnes de toute déduction sur leur allocation sessionnelle, pendant le temps qu'elles passent à l'instruction militaire, ne fait mention que de l'armée.

**M. Harkness:** Si j'ai bien compris, le ministre prétend qu'en groupant en une seule loi huit questions concernant la défense nationale, on facilite la tâche des services armés. Est-ce exact?

**L'hon. M. Campney:** Oui, non seulement pour ce qui est de l'administration mais aussi en ce sens qu'il est plus facile de communiquer aux membres des services armés les changements effectués.

**M. Harkness:** Me fondant sur ma propre expérience militaire, je dirais que c'est plutôt le contraire qui est vrai. Quand on fera part aux militaires des huit questions distinctes rattachées à cinq lois différentes, il faudra leur expliquer dans chaque cas à quel article particulier de la loi il faut se reporter. Autrement dit, loin d'être simplifiées, les choses en seront singulièrement compliquées pour les membres des forces armées. Il sera beaucoup plus difficile de modifier les Ordonnances et Règlements royaux ou tout autre document

utilisé par un service en particulier. Cet argument ne me paraît nullement fondé.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2<sup>e</sup> fois et adoptée.)

**L'hon. M. Campney** demande ensuite à présenter le bill n<sup>o</sup> 80 concernant les forces canadiennes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

## LOI SUR LES DOUANES

### MODIFICATION AUTORISANT LE MINISTRE À ÉVALUER LES MARCHANDISES SELON UNE MOYENNE PONDÉRÉE

**L'hon. J. J. McCann** (ministre du Revenu national) propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n<sup>o</sup> 29 tendant à modifier la loi sur les douanes.

—Monsieur l'Orateur, en présentant ce projet de loi modifiant la loi sur les douanes, en première lecture, j'ai fait une déclaration assez longue et complète, contrairement, peut-être, à la coutume. J'ai parlé alors du principe dont s'inspire le bill, chose qui se fait généralement lors de la présentation de la motion tendant à la deuxième lecture, monsieur l'Orateur étant au fauteuil.

Vu la déclaration que je faisais alors, je n'ai rien à ajouter pour l'instant au sujet du principe à la base du projet de loi.

**M. Donald M. Fleming** (Eglinton): Monsieur l'Orateur, il vaut la peine de formuler quelques observations relativement à l'atmosphère d'urgence qui a entouré la présentation de la mesure à l'étude. Je crois que tous les députés reconnaîtront que la question présentement à l'étude comporte un élément d'urgence. Il est certainement significatif, j'en suis sûr, que le discours du trône ne fasse aucune mention de ce sujet. Nulle part y est-il fait mention de l'intention du Gouvernement de présenter des modifications à la loi sur les douanes. Il est évident que la décision prise par le Gouvernement de saisir la Chambre de cette mesure a dû être prise ces tout derniers jours.

De fait, monsieur l'Orateur, c'est le 16 novembre, alors qu'ils ont reçu une délégation formée non seulement de patrons mais aussi de représentants syndicaux des tisserands, que le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre du Revenu national (M. McCann) ont donné à entendre que le cabinet était alors à étudier l'opportunité de modifier la loi sur les douanes afin de régler le problème du dumping.

**L'hon. M. McCann:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député me permet de l'interrompre, je signalerai qu'une lecture atten-